

Date de Convocation

04.03.2024

L'An Deux mil vingt-quatre le onze mars à 20h00

Date d'affichage

04.03.2024

le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Madame Armelle BILOQUET, Maire

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Etaient présents : Mmes MARTEL Régine, LEGRAND Catherine, LEBOURG Angélique, WATTELIER Nathalie, Régine BELLET, Mrs LECOURT Jacques, Henri

Présents : 11

HUSSON, DUMOUCHEL Jean-Marie, François HURARD et Patrice LEFORT

Votants : 14

Absent: 0

Excusés : 4

Pouvoirs : 3

Sont excusés : Sandra EVRARD, Michel COURTOIS , DEBEAUVAIS Stéphanie et Marie-Claude DEPOIX

Absents : 0

Pouvoirs : Mme DEPOIX Marie-Claude donne pouvoir à Mme BILOQUET Armelle

Mme DEBEAUVAIS Stéphanie donne pouvoir à Mme MARTEL Régine

M COURTOIS Michel donne pouvoir à M DUMOUCHEL Jean-Marie

M François HURARD est élu secrétaire de séance.

Le PV du 05 février 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Les délibérations qui suivent sont acceptées à l'unanimité des membres présents sauf mention contraire.

Devis traçage bétoires (études supplémentaires B.A.C)
2024110301

Concernant la modification de notre déclaration d'utilité publique pour le captage d'eau et la détermination de notre bassin d'alimentation de captage, l'état nous demande de fournir une étude. Pour cela Mme le maire propose le devis de l'Entreprise explor-e pour un montant de 8750€ HT (sans option). Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte cette dépense et autorise Mme le maire à signer le devis.

Projet d'éclairage équipé LED terrain de foot, terrain de tennis et terrain du club canin
2024110302

Mme le maire revient sur le projet d'éclairage équipé LED du terrain de foot, du terrain de tennis et du terrain du club canin pour un montant de 28 615€ HT. Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte le projet et autorise Mme le maire à effectuer les demandes de subventions nécessaires à la réalisation de ce projet. (DETR – Département)

Marché public assainissement
20241103031

Marché public de maîtrise d'œuvre pour les travaux sur le système d'assainissement.

Mme le maire rappelle que le diagnostic du système d'assainissement de la commune finalisé en 2022 a permis de mettre en évidence des travaux à réaliser. Un marché public de prestation de services a été lancé pour la maîtrise d'œuvre des travaux sur le système d'assainissement.

Trois entreprises ont déposé une offre. A l'issue de la procédure , l'offre de l'entreprise IC Eau environnement a été retenue pour un montant de 56 050€ HT.

L'agence de l'eau Seine Normandie subventionne à hauteur de 50%.

Le Département de Seine Maritime subventionne à hauteur de 25%.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte le plan de financement et autorise madame le maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Attribution Marché IC Eau – Demande de subventions
20241103032

Le conseil municipal suite à l'acceptation de l'offre de l'entreprise IC Eau, sollicite la demande de subvention pour le marché de maîtrise d'œuvre de travaux sur le système d'assainissement de la commune.

Après présentation du rapport des analyses des offres concernant le marché de maitrise d'œuvre pour des travaux d'assainissement, la commune sollicite le concours de l'agence de l'eau Seine Normandie sur cette prestation de services.

Tracé GRDF
2024110304

Mme le maire présente le tracé proposé par GRDF concernant la ligne Biogaz qui va rejoindre Neufchâtel à Dieppe. Le tracé n°1 proposé par GRDF traverse le centre bourg – occasionnant une dégradation de la voirie et des installations mises en place. Le conseil municipal prend connaissance d'un deuxième tracé. Après en avoir délibéré le conseil municipal refuse le tracé n°1 proposé par GRDF, il refuse que cette installation occupe le centre du village. Le conseil municipal délibère favorablement pour le tracé n°2 empruntant la route de Boissay et la rue de Grainville.

ZAEnR
2024110305

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Mme le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée à partir du 12 février 2024 selon les modalités suivantes : pendant les heures d'ouverture de mairie du 12 février au 23 février 2024 ainsi que l'avis publié sur le panneau numérique et les réseaux sociaux.

Les zones concernées sont les suivantes :

Éolien

Parcelles cadastrées : Section ZB numéros :7,8,10,54,57,65,66,69,70 et Section ZA numéro 11

Photovoltaïque toitures : sur l'ensemble de la commune

Méthanisation : sur l'ensemble de la commune

Photovoltaïque au sol (ombrières): Section AM numéros 47,48 – Section ZN numéros 44, 57 – Section AP 303

Photovoltaïque au sol : Section AB 200, 199, 372 et 373 – Section AP numéro 418, 182 – Section AP numéros 90,91,310,71 – Section AP numéros 251, 360, 257 – Section AM 45 et 47 – Section 245 et 246 – Section AP 328, 329, 26, 19, 20 21,22 – Section AT 127, 129, 128 – Section AT 145, 146,147,148,149,153 – Section AT 187 – Section AC 111, 290 – Section AM 2,1,3,57 - Section ZA 17,18,19,21,23,49,50,58,54,56,59 -Section ZA 53

Mme le Maire soumet cette proposition de zones à délibération.

Oui l'exposé de Mme le Maire et après avoir délibéré , le conseil municipal :

- DEFINIT comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones [proposées] figurant en annexe à la présente délibération
- VALIDE la transmission de la cartographie de ces zones à M le sous-préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de Seine Maritime, ainsi qu'à la communauté de communes de Londinières et à la DDTM de Dieppe

- VALIDE LE PRINCIPE de l'intégration de ces zones dans le document d'urbanisme de la commune (PLU) dès que la cartographie départementale sera arrêtée, en application du II de l'article L. 153-31 du code de l'urbanisme.

Mme le maire fait part des doléances notées dans le registre tenu à disposition du public lors de la consultation au public.

Remboursement frais de scolarité aux communes de résidence
2024110306

En complément de la délibération prise le 05 février 2024, Mme le maire propose de mettre en place une convention entre la commune et les communes de résidence des enfants fréquentant nos écoles. Il s'agirait de définir un montant forfaitaire par enfant et par an. Calculé sur la base des dépenses de fonctionnement réelles, seul un avenant à la convention pourrait modifier ce montant forfaitaire. Le conseil municipal valide ce choix et accepte que des conventions définissant ce principe de forfait soient rédigées et mises en place.

Affaires courantes
2024110307
Pavillons Habitat 76 – Route de Neufchâtel

* Régularisations foncières préalable à la mise en vente des 4 pavillons Habitat 76 route de Neufchâtel.

Le conseil municipal décide de procéder à la cession, à l'euro symbolique, des terrains, permettant de mettre en cohérence le statut et l'usage des sols du groupe de LONDINIÈRES route de Neufchâtel, conformément au plan de division établi par le cabinet GEOSAT, sous la référence 221305 actualisé le 17 octobre 2023. Il accepte que les Services de l'Office se chargent de régulariser le transfert de propriété, par acte administratif, l'Office prenant à sa charge tous les frais en résultant. Le conseil municipal autorise l'adjoint au maire à signer l'acte administratif et Madame le maire à l'authentifier.

Affaires courantes

* Mme le maire signale qu'elle a signé l'arrêté de refus de transfert de la compétence affichage de la publicité à la présidente de l'EPCI.

* Remplacement Sébastien ANGER dans les commissions communales – Voir Annexe en pièce jointe

* Mme le maire fait part de la sortie au sénat le mercredi 10 avril 2024.

* Mme le maire restitue au conseil municipal son entretien avec le juriste concernant le bail en cours avec les gérants du Moto-Cross. Une proposition de vente est en cours et les éventuels acquéreurs donneront prochainement leur avis.

Questions diverses

Monsieur Lefort indique que la voirie Impasse de Grainville est en mauvais état.

Monsieur Hurard demande où en est le schéma de défense incendie, Mme le maire précise que cela suit son cours.

Monsieur Hurard relate la réunion du syndicat intercommunal d'eau et assainissement Caux Nord Est et dresse le compte rendu de celle-ci. Une discussion s'en suit sur le transfert de compétences en 2026.

L'ordre du jour à terme et les questions diverses également, la séance est levée à 22h15